Aiacciu
AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le lundi 30 mai à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 mai 2016, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :
M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.
M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BIANCAMARIA	à	M. SBRAGGIA
Mme FLAMENCOURT	à	M. LUCCIONI
Mme FELICIAGGI	à	M. CAU
M. DELIPERI	à	M. le maire

Etaient absents :
Mme BERNARD, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme Massei est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 30 mai 2016 — Délibération N°2016/172

Attribution de subventions aux associations culturelles.

Hôtel de Ville B.P. 412
20 304 AJACCIO CEDEX ☎ 04.95.51.52.53

M. le maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de sa politique de soutien aux activités sportives, la ville d'Ajaccio apporte chaque année une aide financière aux associations, contribuant ainsi à la promotion et au développement de la culture.
Il est demandé au conseil municipal de procéder à l'individualisation de subventions pour les associations suivantes :
Association l'Aghja : 40 000 euros
Par délibération N°2016/116, la Ville d'Ajaccio a attribué un acompte sur la subvention 2016 d'un montant de 60 000 euros, ce qui porterait le montant total accordé à l'Aghja à 100 000 euros.
Association Ciné 2000 : 1 000 euros
Association Corsica.Doc : 1 000 euros
Association Point de Suspension : 2 000 euros
Association Prix du Livre Corse : 500 euros
Association l'Atelier du Spectacle : 2 000 euros
Association Vialuni : 6 000 euros
Association Compagnie du Jeune Ballet Corse : 6 000 euros
Association Le Lazaret Ollandini : 5 000 euros
Association Théâtre de Nénéka : 15 000 euros
Association Via Grenelle : 3 000 euros
Association Créacorsica : 3 000 euros
Association La Flèche Ephémère : 10 000 euros
Les crédits nécessaires sont prévus au compte 65 du budget de l'exercice 2016.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Mme Simone GUERRINI, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 et plus particulièrement son article L 2231-15;
Vu le Budget Primitif de l'exercice 2016;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 mai 2016,

DECIDE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

de procéder à l'individualisation de subventions pour les associations suivantes :
Association l'Aghja : 40 000 euros
Par délibération N°2016/116, la Ville d'Ajaccio a attribué un acompte sur la subvention 2016 d'un montant de 60 000 euros, ce qui porterait le montant total accordé à l'Aghja à 100 000 euros.
Association Ciné 2000 : 1 000 euros
Association Corsica.Doc : 1 000 euros
Association Point de Suspension : 2 000 euros
Association Prix du Livre Corse : 500 euros
Association l'Atelier du Spectacle : 2 000 euros

Association Vialuni : 6 000 euros
Association Compagnie du Jeune Ballet Corse : 6 000 euros
Association Le Lazaret Ollandini : 5 000 euros
Association Théâtre de Néneka : 15 000 euros
Association Via Grenelle : 3 000 euros
Association Créacorsica : 3 000 euros
Association La Flèche Ephémère : 10 000 euros

AUTORISE

Monsieur le Député-maire à signer tout acte administratif et à passer toute convention relative à ces aides financières ;

DIT

que les crédits nécessaires sont prévus au compte 65 du budget de l'exercice 2016.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

MAIRIE D'AJACCIO
20000 AJACCIO

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160530-2016_172-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2016
Publication : 06/06/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation